

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

2022.12.14.014

DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 14 décembre 2022 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Nathalie LOUVEL a donné pouvoir Jeanne BECART, Thierry DE PONCINS a donné pouvoir Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT a donné pouvoir Caroline FACY, Pierre-Louis BRIÈRE a donné pouvoir Bruno GUERRA,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	27

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie THOMAS-DURIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2131-I ;

Vu la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu l'avis de la commission « subventions aux associations » du 16 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 07 décembre 2022 ;

Considérant l'importance de ces associations sur le territoire garchois,

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A la majorité des suffrages exprimés, 6 abstentions s'étant exprimées et 6 personnes n'ayant pas pris part au vote

DECIDE D'ACCORDER, les subventions suivantes pour l'année 2023 :

DENOMINATION ET SIEGE	MONTANTS
BASKET CLUB GARCHES VAUCRESSON	500€
CLUB GARCHOIS BOXE FRANCAISE SAVATE	4000€
FOOTBALL CLUB DE GARCHES	8500€
GARCHES TAEKWANDO	3000€
GARCHES VAUCRESSON VOLLEY BALL	800€
RUGBY CLUB DE GARCHES	8000€
FENESTA CHE LUCIVE	300€
ENERGY CLUB DE GARCHES	4000€
GARCHES ESCRIME	1500€
LE KAMELEON	750€
ORTEIL EN POINTES	2000€
KBC GARCHES (KARATE)	2500€
ASSOCIATION SPORTIVE HOPITAL RAYMOND POINCARE	2000€
AGLAE	163000€
OGEC	298 452€
CŒUR DE GARCHES <i>Association des commerçants</i>	2000€
CSAPC	53000€

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15.12.2022



ID : 092-219200334-20221214-2022_12_14_014-DE

LES AMIS DU JUMELAGE	1100€
GARCHES EVENEMENTS	25 000€
BEAUX ARTS DE GARCHES	1000€
CHŒUR ARSIS <i>Ensemble polyphonique de Garches</i>	1000€
LA CHAMBRE	500€
FONDS CULTUREL DE L'ERMITAGE	2000€
LA LUDOTHEQUE POUR TOUS	400€
CDI <i>Cercle de documentation et d'information</i>	500€
LEO <i>Look Eclectic Orchestra</i>	500€
FNACA	300€
ASSOCIATION DES PORTUGAIS DU CŒUR DE SEINE	1000€
AMIS DES AFRICAINS	500€
LES RESTO DU COEUR	3000€
SAIS 92 <i>Service d'accompagnement à l'inclusion sociale</i>	1000€
VISITALIO – VOISINS ET SOINS	2000€
PATRONAGE SAINT LOUIS	4000€
SECOURS CATHOLIQUE	1000€
ASSOCIATION POINT CARRE HANDICAP	1000€
PREVENTION ROUTIERE	200€
UNAFAM	200€
CLIC – Coordination Gêrontologique	29 000€
LA PROTECTION CIVILE	3 000€

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Sylvie Thomas-Durier

Le Maire,

Jeanne BECART



Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15.12.2022

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15.12.2022